



Versement de la pension alimentaire

Par **Nathjo**, le **09/11/2011** à **11:29**

Bonjour,
mon compagnon verse une pension alimentaire pour sa fille tous les mois. Durant l'été on a sa fille en garde 1 mois sur les 2 mois de vacances. Alors doit-il payer les 2 mois ou seulement 1 mois? Car durant cette période c'est nous qui subvenons à ses besoins. Merci

Par **corimaa**, le **09/11/2011** à **11:48**

Bonjour, la pension alimentaire est calculée pour l'année et divisée en 12 mois. Donc oui, même quand vous avez l'enfant en vacances, vous devez verser la PA à la mère